Le tableau qui suit reflète le BAIIA ajusté et présente un rapprochement du résultat net attribuable aux porteurs de parts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

	Attribuable aux porteurs de parts								
	Amérique	droélectri		Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux	Énergie décentra- lisée et	Solutions durables	Siège social	Tetal
(MILLIONS)	du Nord	Brésil	Colombie	eonenne	publics	stockage	durables	social	Total
Résultat net	31 \$	56 \$	222 \$	(88) \$	6 \$	96 \$	(32)\$	(357) \$	(66)\$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :									
Charge d'amortissement	368	74	103	597	263	83	11	2	1 501
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(50)	(2)	175	(37)	(34)	(9)	1	(73)	(29)
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers	74	2	(29)	40	(23)	5	(1)	(36)	32
Divers ¹	(3)	13	39	151	92	25	27	108	452
Coûts de service de gestion	_	_	_	_	_	_	_	288	288
Charge d'intérêts	255	33	119	247	187	12	36	92	981
Charge d'impôt exigible	3	9	13	13	5	_	_	_	43
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(109)	(30)	(483)	(412)	(198)	(52)	(29)	(13)	(1 326)
BAIIA ajusté	569	155	159	511	298	160	13	11	1 876

Les montants au poste Divers ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Se reporter à la note 9, « Divers », des états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur le solde du poste Divers, qui comprend la quote-part de la société dans certains éléments sans effet de trésorerie, couvertures de change et profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne comptions pas détenir à long terme.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société en commandite est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société en commandite.